



REMISE DES MANUELS SCOLAIRE ET DES CARTES DE CANTINE

Chaque élève doit remettre **tous les livres et sa carte de cantine** s'il est demi-pensionnaire.

Chaque livre manquant sera remboursé, selon le tarif établi, par les responsables légaux auprès de l'intendance.

En cas de perte de manuel et/ou de la carte de cantine l'élève devra présenter un reçu prouvant qu'il a remboursé les livres manquants et/ou la carte de cantine.

Aucun élève ne pourra être réinscrit, aucun certificat de fin de scolarité(EXEAT) ne sera délivré si l'élève n'a pas rendu tous les livres empruntés à l'établissement.

	CLASSES	HORAIRE	responsable
LUNDI 19 JUIN 2017	6A	8H00	Mme EUPROSINE *UN AED
	6B	9H00	
	6C	10H00	
	6/5 SEGPA	11H00	
	4/3 SEGPA	11H30	
	4A	14H00	
	4B	15H00	
	4C	16H00*	
MARDI 20 JUIN 2017	5A	8H00	
	5B	9H00	
	5C	10H00	
30 JUIN 2017	3A	APRES DNB DE 11H30 à 13H00	
	3B		
	3C		

.....COUPON REPONSE.....

Je soussigné(e) responsable légal de l'élève.....classe déclare avoir pris connaissance du calendrier de remise des livres.

A..... leSignature :